

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **DEVCO-C-2** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Chantal MARIJNISSEN**  [**Chantal.Marijnissen@ec.europa.eu**](mailto:Chantal.Marijnissen@ec.europa.eu)  **+32 2 29-86565**  **1**  **1er trimestre 2021[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **□  Avec indemnités ☒**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  **☒    aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein ☒ Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L'unité C2 – environnement, ressources naturelles et eau – propose un poste d'expert national détaché placé sous la responsabilité du chef d'unité.

L’UE se trouve à un moment crucial, avec une nouvelle Commission, ambitieux et nouveau un Pacte vert pour l’Europe, un nouveau cadre financier pluriannuel, ainsi que sa programmation et mise en œuvre dans le domaine de la coopération pour la période 2021-2027.

La mission de l'unité C2 est d'aider les pays en développement à relever les défis liés à l'environnement, aux forêts (gestion et utilisation durable, biodiversité, changement climatique), à l’eau et à l’économie verte. A cette fin, l'unité C2 est active dans trois grands domaines : l'élaboration de politiques sectorielles, l'appui thématique et méthodologique aux délégations et aux partenaires, la programmation et la mise en œuvre de projets et de programmes. Ceci comprend également l'animation de réseaux, la création de partenariats et l'échange d'expériences et d'informations.

L’unité C2 promeut ainsi la conception et la mise en œuvre de la dimension extérieure du Pacte vert européen. Afin d’améliorer l’impact de son soutien à la forêt et de contribuer efficacement à la mise en œuvre du Pacte vert, l’unité C2 propose d’élaborer et de mettre en œuvre des partenariats européens pour les forêts avec des pays ou régions partenaires au travers du principe ‘Equipe Europe’. Cette nouvelle approche globale et intégrée permettra d’honorer les engagements pris par l’UE, notamment en matière de climat et de biodiversité, tout en permettant aux partenaires d’atteindre leurs objectifs de développement socio-économique grâce à la transition vers une économie plus verte.

Les partenariats forestiers représenteront le cadre global de mise en œuvre de l’action de l’UE en matière de politique forestière sous la responsabilité de l’unité C2, notamment le plan d’action FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) et la Communication COM/2019/352 «Renforcer l'action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète » ainsi que la promotion des investissements du secteur privé au travers de chaînes de valeur forestières durables. L’unité C2 contribuera également à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays partenaires, notamment en soutenant les mécanismes REDD + et les programmes agricoles sans déforestation ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes sur la biodiversité.

Dans le cadre du Pacte vert, l’unité C2 sera également coresponsable de l’élaboration de la dimension extérieure de la nouvelle «Stratégie de l’UE pour les forêts».

Description du poste

Sous la responsabilité du chef d’unité, le candidat retenu soutiendra le travail de la DG DEVCO dans le domaine de la gestion durable des forêts. Les zones géographiques seraient principalement l’Afrique, l’Asie du Sud-Est, le Pacifique et l’Amérique du Sud et de l’Amérique centrale.

Dans ce contexte, le candidat retenu sera chargé des tâches suivantes :

1. Contribuer à la programmation des futurs programmes nationaux et régionaux de l’UE, en mettant particulièrement l’accent sur la dimension extérieure du Pacte vert et sur le développement et la mise en œuvre des partenariats de l’UE pour les forêts, du dialogue politique aux programmes;
2. Contribuer au travail analytique et au développement des connaissances, des outils et des approches en rapport avec les politiques, stratégies et méthodologies en matière de gestion durable des forêts et de lutte contre la déforestation;
3. Analyser, développer et promouvoir des chaînes de valeur durables de produits forestiers et agricoles exempts de de déforestation;
4. Soutenir les opérations d’investissement (financements mixtes, garanties), les partenariats public-privé et la participation du secteur privé dans le domaine de la gestion durable des forêts et du reboisement, y compris le boisement et la restauration des écosystèmes forestiers;
5. Contribuer à l’intégration du changement climatique dans l’ensemble du portefeuille forestier, soit 30 % d’actions en faveur du climat, conformément à la proposition de la Commission relative au nouveau cadre financier (2021-2027);
6. Accroître les capacités du personnel de l’UE en matière de forêts, notamment dans le domaine de la biodiversité, l’énergie, le changement climatique et l’économie circulaire;
7. Mener des missions d’appui dans les pays partenaires afin de fournir une assistance politique et technique dans le domaine de l’économie verte/circulaire, de l’environnement et du verdissement des politiques, programmes et investissements en faveur du développement;
8. Fournir un appui technique aux collègues de la DG DEVCO et des délégations de l’UE dans le domaine de la gestion durable des forêts et, éventuellement, en matière d’environnement.
9. Participer à des groupes de travail sectoriels et thématiques au sein de la Commission et d’autres institutions de l’UE, des États membres et d’autres parties prenantes;
10. Contribuer à l’identification et à la formulation de programmes dans le secteur forestier et réaliser des analyses connexes, fournir des orientations thématiques, former et partager des connaissances.

L’expert national détaché entreprendra également toute autre tâche pertinente confiée par le chef d’unité et pourrait être appelé à participer à d’autres domaines de travail, tels que la foresterie et les politiques agricoles dans une approche fondée sur la terre, des mécanismes de financement durable pour les écosystèmes forestiers, y compris REDD +, l’UTCATF et, plus généralement, il contribuera à la dimension environnementale des travaux de la DG DEVCO.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : environnement, écologie, agronomie, foresterie ou domaine apparenté.

Expérience professionnelle

Au moins 5 ans d'expérience professionnelle confirmée, à temps plein, dans des domaines pertinents pour la gestion durable des forêts : en particulier dans la conception de stratégies/politiques sectorielles et/ou projets/programmes.

Expérience souhaitable dans le domaine des mécanismes de financement durable pour les forêts ("blending", fonds fiduciaires, paiement pour les services écosystémiques).

Expérience dans l'analyse et le développement des chaînes de valeur sectorielles, y compris la participation du secteur privé.

Une expérience sur le terrain en Afrique et en Amérique du Sud serait un atout.

Une expérience des questions liées aux conventions internationales liées à la biodiversité, changement climatique et à la forêt serait un atout.

Le/la candidat(e) retenu(e) aura la capacité de gérer des dossiers complexes, avoir un sens élevé de l'initiative et être apte à travailler, en équipe, dans un environnement multidisciplinaire.

Une capacité confirmée d'analyser et de synthétiser les rapports, de rédiger des recommandations ainsi que des compétences/de l'expérience en matière de négociation constitueraient un avantage.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Excellentes capacités de communication écrite et orale en anglais et/ou en français. La connaissance de l'espagnol serait un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)